



MARBRERIE PONTOISE

Gérants : M. FERREIRA-DE-MOURA et C. DUPONT
 48, avenue Jean Jaurès 10150 PONT-SAINTE-MARIE
 ☎ : 03.25.81.29.30 - Fax : 03.25.80.33.61
 N° Habilitation : 02 10 086 - Siret : 403 060 171 00010
 A.P.E : 9603 Z - ORIAS : 07 038 041



Obsèques de :

né(e) le : à :
 décédé(e) le : à :
 Service *civil* le : à :

Crémation : à Rosières

Dispersion des cendres à Rosières

DEVIS TYPE POUR CREMATION

Devis n° 2021,08,07 établie le : 6 août 2021

Valable 3 mois

Désignation des Prestations et Fournitures	Quantité	TVA	Prix TTC des Prestations Courantes	Prix TTC des Prestations complémentaires optionnelles	Montant des frais avancés pour le compte de la famille
1 - Préparation - Organisation des obsèques					
Démarches et formalités administratives :		20%	145,00 €		
Honoraire pour prestation tierce :		20%			
Honoraire dans le cadre d'un mandat :		20%			
Frais de morgue centre hospitalier :		0%			
Publication d'avis dans la presse :		0%			
Réalisation de faire-part de décès ou cartes de remerciements :		20%			
Fleurs : <i>Pétales de roses</i>		10%			
Compositions florales :		20%			
Plaques et articles funéraires :		20%			
Soins de conservation :		20%			
Retrait de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile : (**)		20%			
Toilette mortuaire : <i>préparation et habillage du défunt</i>		20%			
Chambre funéraire (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)					
Frais d'admission :		20%			
Frais de séjour en case réfrigérée :		20%			
Frais de séjour en salon de présentation :		20%			
Mise à disposition d'un lit réfrigéré :		20%			
Indemnités de service :		20%			
2 - Transport du défunt avant mise (sans cercueil) pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu					
Véhicule funéraire avec chauffeur : (**)		10%			
Housse mortuaire biodégradable : (**)		20%			
Forfait de transport : <i>aller et retour 25 kms</i>		10%			
Transport pour un trajet de : <i>Kms</i>		10%			
Personnel accompagnant :		20%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
3 - Cercueil et accessoires					
Cercueil (***) : <i>type 101P2</i> <i>Forme : parisien</i> <i>Essence du bois : pin</i> Équipé de 4 poignées (***), d'une cuvette étanche (***) et de la plaque d'identité : (***)		20%	698,00 €		
Capiton :		20%			
Cercueil hermétique avec filtre agréé : (**)		20%			
Emblème civil ou religieux placé sur le cercueil :		20%			
Ouate :		20%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil					
Personnel :		20%			
Vacation de police :		0%			20,00 €

Désignation des Prestations et Fournitures	Quantité	TVA	Prix TTC des Prestations Courantes	Prix TTC des Prestations complémentaires optionnelles	Montant des frais avancés pour le compte de la famille
5 - Transport du défunt après mise en bière : (avec cercueil) pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu					
Véhicule funéraire : (**)		10%			
Forfait de transport : aller et retour 25 kms		10%			
Transport pour un trajet de : Kms		10%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
6 - Cérémonie funéraire					
Véhicule funéraire : (corbillard, véhicule de cérémonie, fourgon mortuaire) (**)		10%	290,00 €		
Personnel : (nombre de porteurs) 2		20%	240,00 €		
Régleur aux funérailles :		20%			
Maître de cérémonie :		20%			
Matériel de cérémonie :		20%			
Registre de condoléances :		20%			
Frais de culte :		0%			
Taxes municipales pour convoi : (**)		0%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
7 - Inhumation - Exhumation					
Personnel pour inhumation :		20%			
Personnel pour exhumation :		20%			
Creusement et comblement de fosse : (***)		20%			
Ouverture et fermeture de caveau : (**) dalles de recouvrement de corps		20%			
Démontage et remontage du monument : (**)		20%			
Construction d'un caveau : (nombre de place(s))		20%			
Fourniture d'un monument :		20%			
Gravure :		20%			
Autres travaux de marbrerie :		20%			
Achat d'une concession :		0%			
Taxes municipales : (**)		0%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
8 - Crémation					
Crémation : (**)		20%			567,00 €
Personnel pour crémation :		20%			
Urne cinéraire avec sa plaque d'identité : (***)		20%			
Reprise d'urne ou Heures d'attente :		20%			
Conservation de l'urne au crématorium :		20%			
Scellement de l'urne sur un monument funéraire :		20%			
Dépôt de l'urne dans un columbarium :		20%			
Creusement et comblement de fosse pour urne : (***)		20%			
Inhumation de l'urne :		20%			
Dispersion des cendres à Rosières par le crématorium		20%			49,00 €
Achat concession cinéraire :		0%			
Taxe municipale de crémation : (**)		0%			
Autres prestations ou fournitures éventuelles :		20%			
Sous -Totaux TTC			1 373,00 €	- €	636,00 €
MONTANT TOTAL TTC :				2 009,00 €	
Récapitulatif TVA		Nos références bancaires :			
TVA à 20%	180,50 €	BNP PARIBAS PONT-SAINTE-MARIE			
TVA à 10%	26,36 €	FR76 3000 4019 6600 0101 1392 765			
TVA à 0%	636,00 €	Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont des montants nets.			

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées de 3 astérisques (***). Celles dépendant de la réglementation sont précédées de 2 astérisques (**).

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation ou si le transport entre le lieu de fermeture de cercueil et le lieu d'inhumation est inférieur à 2 heures (ou 4 heures si le corps a reçu des soins de conservation) avec une garniture étanche, 4 poignées et une plaque d'identité, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et, ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Mail : marbrerie.pontoise@orange.fr

Gérants : Cindy DUPONT - Mickaël FERREIRA DE MOURA - SARL au capital de 16 000.00 € - SIRET : 403 060 171 00010 - APE 9603 Z - RCS Troyes 403 060 171 - Intracommunautaire FR 59 403060171

Tout retard de règlement pourra donner lieu au paiement de pénalités qui seront calculées sur la base de 1,50% par mois

Nos prix s'entendent pour règlement comptant, sauf dérogation spéciale, conformément à la loi 92-1442 du 31.12.1992, art : 3-1 à 3.

Art D. 441-5. Code de commerce : "Le Montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du 1 l'article L.441-6 est fixé à 40 euros."